



**Direction Départementale
des Territoires**

Arrêté n° DT-25-0681

Portant prolongement de la durée de la déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur les territoires de Saint-Etienne Métropole (SEM) et du syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

La Préfète de la Loire

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est,
Préfète du Rhône,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, en particulier les articles L. 211-7, L. 214-1 à L. 214-6, L. 215-15, L. 215-18 et R. 214-88 à R. 214-104 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime notamment les articles L.151-36 à L.151-40 et les articles R.151-41 à R.151-49 pris pour leur application ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 22 février 2022 portant nomination de Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de la préfète de la Loire - Mme NGUYEN (Muriel) ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin en date du 21 mars 2022 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin en date du 21 mars 2022 portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°DT-21-0317 en date des 18 et 21 juin 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur les territoires de Saint-Etienne Métropole (SEM) et du syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DT-23-0333 du 1^{er} septembre 2023 portant organisation de la direction départementale de la Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-203 SAT du 02 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VIENOT, directeur départemental des territoires de la Loire, en matière de compétences générales et techniques ;

Vu le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône (hors classe),

Vu le décret du 15 mai 2025 portant nomination de M. Fabrice ROSAY en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-16-00003 du 16 juin 2025 portant délégation de signature à M. Fabrice ROSAY, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2025-09-08-00008 du 08 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Xavier CEREZA, Directeur départemental des territoires du Rhône,

Vu la décision n° 69-2025-09-11-00001 du 11 septembre 2025 portant subdélégation de signatures en matière d'attributions générales,

Vu l'entente intercommunale modifiée pour le contrat de rivière du bassin-versant du Gier entre Saint-Etienne Métropole et le syndicat mixte du Gier Rhodanien en date du 27 juin 2013 ;

Vu la convention de coopération en vue du dépôt de la déclaration d'intérêt général (DIG) du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin-versant du Gier entre Saint-Etienne Métropole et le syndicat mixte du Gier Rhodanien en date du 15 janvier 2020 ;

Vu la demande présentée conjointement par Saint-Etienne Métropole et le syndicat mixte du Gier Rhodanien, représentée par le vice-président en charge des contrats de rivières et GEMAPI de SEM et la présidente du SYGR en vue d'obtenir le prolongement de la déclaration d'intérêt général du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin-versant du Gier, déposée le 30 juillet 2025 et enregistrée sous le numéro 25-395 ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 au 19 janvier 2021 ouverte par arrêté préfectoral n°035-PAT en date du 07 décembre 2020;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 10 mars 2021 ;

Vu l'invitation faite aux demandeurs de présenter leurs observations sur les prescriptions envisagées par courrier de la DDT en date du 31 octobre 2025 ;

Vu l'absence de réponse des demandeurs sur le projet d'arrêté transmis ;

Considérant que les travaux envisagés pendant cette prolongation ont pour finalité de terminer le programme d'action initial ;

Considérant que l'article 4 de l'arrêté inter préfectoral n°DT-21-0317 en date des 18 et 21 juin 2021 dispose que la durée de validité de la déclaration d'intérêt général est de cinq ans renouvelable ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Durée de la déclaration d'intérêt général

La déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives sur le bassin-versant du Gier est prolongée de 2 ans. L'échéance du plan est le 22 juin 2028.

Article 2 : Délais et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69003 Lyon) dans les deux mois à partir de sa publication. Ce recours contentieux peut être déposé par écrit auprès de la juridiction ou au moyen de l'application www.telerecours.fr.

Article 3 : Publication et information des tiers

Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels d'affichage des actes administratifs de Saint-Etienne Métropole, du syndicat mixte du Gier Rhodanien et des communes concernées, pendant une durée minimum d'un mois. Il sera en outre publié aux recueils des actes administratifs et mis en ligne sur les sites internet des préfectures de la Loire et du Rhône.

Les communes concernées sont réparties sur les territoires suivants :

Saint-Etienne Métropole pour le bassin versant du Gier et ses affluents (département de la Loire) : Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, Génilac, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette, Pavezin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Sorbiers, Tartaras, La Terrasse-sur-Dorlay, La-Valla-en-Gier et Valfleuray.

Syndicat mixte du Gier Rhodanien pour le bassin versant du Gier et ses affluents (département du Rhône) : Beauvallon, Chabanière, Echalas, Givors, Les Haies, Longes, Riverie, Sainte-Catherine, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

Article 4 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire,
Le préfet, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfet pour l'égalité des chances ;
Les présidents de Saint-Etienne Métropole et du syndicat mixte du Gier Rhodanien,
Les maires des communes listées à l'article 3 du présent arrêté,
Le directeur départemental des territoires de la Loire,
Le directeur départemental des territoires du Rhône,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le

Le Directeur Départemental

4/12/2025

Xavier CEREZA

Saint-Étienne, le

27 NOV. 2025

Le directeur départemental
des territoires

Sébastien VIENOT



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Pôle Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur
à
SAINT ETIENNE METROPOLE
2 avenue Grüner CS 80257
42006 SAINT ETIENNE CEDEX 1

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents – Notification d'arrêté interdépartemental

REF. : 25-395

N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : Arrêté interdépartemental n° DT-25-0681

Par courrier en date du 30/07/25, vous avez déposé un dossier de porter à connaissance concernant : Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune Bassin versant du Gier dossier enregistré sous le numéro : 25-395 - n° cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

Vous trouverez ci-joint l'arrêté relatif à cette décision accordant cette prolongation.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Je vous informe que l'arrêté est adressé pour affichage pendant au moins 1 (un) mois à la aux mairies suivantes : Cellieu, Chagnon, Châteauneuf, Dargoire, Doizieux, Farnay, Génilac, La Grand'Croix, L'Horme, Lorette, Pavezin, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Etienne, Saint-Jean-Bonnefonds, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Sorbiers, Tartaras, La Terrasse-sur-Dorlay, La-Valla-en-Gier et Valfleury.

L'arrêté est mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture de la LOIRE durant une période d'au moins 1 (un) an et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement


Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur
à
Mairie de Cellieu

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

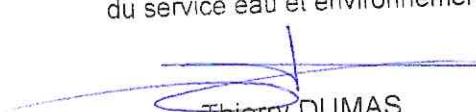
Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. **Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681.** Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement


Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Jean-Bonnefonds

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Chagnon

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Châteauneuf

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Croix-en-Jarez

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Dargoire

OBJET : **Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement**
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : **25-395**
N° Cascade : **42-2025-00394 lié au 42-2020-0006**

P. J. : **-Notification d'arrêté interdépartemental**
- arrêté n° DT-25-0681

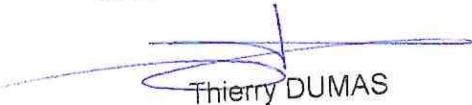
Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. **Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681.** Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement


Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Doizieux

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Farnay

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Génilac

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006
P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie La Grand-Croix

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie L'Horme

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Lorette

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Martin-la-Plaine

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Pavezin

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Rive-de-Gier

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Romain-en-Jarez

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Chamond

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Christo-en-Jarez

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Sorbiers

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Etienne

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Joseph

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Saint-Paul-en-Jarez

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie Tartaras

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie La Terrasse-sur-Dorlay

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur

à

Mairie La-Valla-en-Gier

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le 08 DEC. 2025

Affaire suivie par : Benjamin COULAND
Service Police et Politique de l'Eau
Cellule Territoire Stéphanois – Est Roannais
Tél. : 04 77 43 80 92
Courriel : benjamin.couland@loire.gouv.fr

Le directeur
à
Mairie Valfleur

OBJET : Dossier de déclaration d'intérêt général (DIG) au titre de l'articles L. 211-7 du code de l'environnement
Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier
Publicité

REF. : 25-395
N° Cascade : 42-2025-00394 lié au 42-2020-0006

P. J. : -Notification d'arrêté interdépartemental
- arrêté n° DT-25-0681

Je vous prie de trouver sous ce pli, un exemplaire de l'arrêté demandé par **SAINT ETIENNE METROPOLE** en date du **30/07/25** concernant l'opération suivante :

Prolongation déclaration d'intérêt général des travaux du plan de gestion de la végétation et des plantes invasives du bassin-versant du Gier et ses affluents sur la commune de Bassin versant du Gier

Vous trouverez pour affichage en mairie durant une période de 1 mois minimum copie de la décision de Madame la préfète concernant cette déclaration. Il s'agit de l'arrêté n° DT-25-0681. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner par voie postale ou par messagerie (dtt-sef-ppe@loire.gouv.fr) un certificat d'affichage correspondant signé, en y rappelant le numéro de dossier.

Pour le préfet et par délégation
Pour la directrice départementale
des territoires de la Loire
Le responsable de la mission police de l'eau
du service eau et environnement

Thierry DUMAS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.